



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le

ID : 059-200053742-20250716-25003746-AR

S²LOW

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du conseil régional ;

Vu la délibération n°2025.00149 de la Commission permanente du Conseil régional du 30 janvier 2025 relative à l'attribution de matériel aux organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le réemploi de matériel informatique de la Région Hauts-de-France ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BÉRTRAND, Président du Conseil régional, le vendredi 18 juillet 2025 ;

ARRETE m° 25003746

ARTICLE 1 : En exécution de la délibération n°2025.00149 du 30 janvier 2025, délégation est accordée à Monsieur Frédéric MOTTE, Conseiller régional, Président de la mission Rev 3, aux fins de signer, le vendredi 18 juillet 2025 à Lille, les conventions de cession à titre gratuit des matériels informatiques et de petite téléphonie avec les différents organismes, repris en annexe de ladite délibération, situés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L4141-1 du code général des collectivités territoriales et celles du 2^{ème} de l'article L4141-2 du même code.

Fait à Lille, le 16 JUL. 2025

Xavier BERTRAND

Publié le